

<https://enseignants.se-unsa.org/CDisation-des-AED-vite>



CDisation des AED : vite !

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : mardi 10 mai 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le délai actuel dans la nomination d'un nouveau gouvernement a mis en pause un certain nombre de dossiers dont celui de la CDisation des AED.

La loi votée le 2 mars 2022 autorise les AED à obtenir un CDI au bout de 6 ans d'ancienneté, mais le décret d'application se fait toujours attendre.

Le SE-Unsa est intervenu plusieurs fois pour rappeler au ministère que cette latence mettait en difficulté bon nombre d'assistants d'éducation qui totalisent les 6 ans d'activité. En effet, sans ce décret, les rectorats et les établissements ne sont pas autorisés à prolonger leurs contrats.

Un CTMEN prévu le 4 mai 2022 devait permettre de prioriser ce dossier mais, dans cette période de transition gouvernementale qui dure, ce CTMEN a été repoussé au 24 mai.

Bon nombre d'AED sont dans l'expectative et cette attente se rajoute au stress ambiant et aux conditions de travail dégradées.

Le SE-Unsa continue de porter ce dossier en haut de la pile des priorités pour que ce décret paraisse le plus rapidement possible. Pour le SE-Unsa, il est indispensable que ce décret soit promulgué rapidement afin que la rentrée 2022 soit plus sereine en vie scolaire. Les AED aussi méritent une gestion plus humaine.